



CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal du 12 juin 2006

à Trélex

La séance est ouverte à 20 h 10 par Monsieur Jean-Michel Hainard, président.

1. Appel

- 22 Communes sont présentes
- 2 Communes sont excusées : Begnins et Vich
- 1 Commune est absente : Borex

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2006

Deux modifications au pv ont été demandées par la Commune de Le Vaud :

- Communications du Comité de Direction : point 2. Il fallait lire Conservatoire de l'Ouest vaudois (en lieu et place de l'est).
- Préavis 15-2005 : La Commune de Le Vaud a adressé par courrier une remarque indiquant qu'elle soutenait ce crédit d'étude, mais qu'elle s'opposerait à la participation financière à la construction d'un équipement sous-dimensionné pour **éviter** une utilisation par des clubs de sports de glace.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec les modifications demandées.

3. Communications du Comité de Direction

M. Yves Reymond : Commentaires au sujet de la lettre d'information no. 2 adressée aux communes.

M. Natalini : Informations sur le dossier du télésiège de la Dôle. Les installations vétustes ont déjà été démontées. Le début des travaux de pose est prévu au début du mois de juillet 2006. Un calendrier de l'ouverture du capital va prochainement être envoyé par Télé-Dôle et le Conseil Régional aux communes.

M. Hofer : Dossier « La Garenne », le pavillon est en cours de construction. Concernant l'atelier régional sur le sport, une séance est prévue le 21 juin 06 avec les délégués des communes.

M. Romanens : Il remercie les communes qui ont participé au questionnaire au sujet des lignes directrices sur l'Aménagement du Territoire. Une fiche de synthèse va être intégrée dans le Plan Directeur Cantonal d'ici la fin du mois.

La MEP de Terre Sainte avance avec succès. Une exposition publique a lieu actuellement à Coppet. Il informe finalement que la signature du schéma directeur Gland-Vich aura lieu le 27 juin 2006.

Mme Semadeni : Les conventions avec les Ecoles de Musiques ont été signées. Concernant les activités culturelles futures, un courrier a été adressé aux communes demandant des informations relatives aux activités ou sociétés culturelles de chacune. Les réponses seront examinées attentivement.

M. Pertusio : Le logo du Conseil Régional a été apposé dans le Caveau des Vignerons du Château de Nyon. Le Conseil Régional a participé financièrement pour un montant de frs. 6'000.-- à l'élaboration du concept graphique du caveau.

4. Préavis 17-2006 – Demande de crédit d'un montant de Frs. 70'000.-- pour soutenir le projet « Enjoy Switzerland » destiné à la région touristique pilote de Nyon.

M. Natalini tient à préciser que ce montant de Frs. 70'000.-- sur 2 ans concerne un soutien pour le tourisme régional et non pour Nyon Région Tourisme.

Le rapport de la commission ad hoc est lu par M. Hector Chambaz, rapporteur.

Dans sa conclusion, la Commission recommande au Conseil intercommunal du Conseil régional du district de Nyon d'accorder le crédit de Frs 70'000.-- pour soutenir le projet « Enjoy Switzerland » destiné à la région touristique pilote de Nyon.

Le rapport de la commission de gestion et des finances est lu par M. Bettens, rapporteur.

Dans sa conclusion, la Commission recommande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que proposé.

Aucune remarque et aucune question ne sont formulées.

Vote : Le préavis 17-2006 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis 18-2006 – Approbation des comptes 2005

Dans un premier temps, M. Kappeler, responsable des finances, propose un avenant relatif à la modification des conclusions d'un certain nombre de préavis d'investissements de la législature 2004-2006. (voir annexe au pv)

Afin de se conformer aux dispositions prévues dans l'article 31 des statuts du Conseil Régional, les conclusions des préavis en question seront modifiées de la manière suivante :

Le Conseil intercommunal décide d'imputer les montants de ces préavis sur le compte de fonds d'investissement.

Aucune remarque n'est formulée.

Vote : L'avenant est accepté à l'unanimité et 2 abstentions.

Comptes 2005

M. Kappeler présente et commente les comptes.

Le rapport de la commission de gestion et des finances est lu par M. Bettens concernant le compte de fonctionnement.

Tourisme : Au sujet de l'augmentation de Frs. 10'000.-- pour aider NRT à faire face aux charges afférentes à son installation dans ses nouveaux locaux M. Kammermann désire savoir si la Commune de Nyon a également participé pour le même montant. Il lui est répondu par l'affirmative.

M. Penel intervient concernant la contribution de fonctionnement qui, selon lui, ne correspond pas aux statuts du Conseil Régional. Une discussion s'ensuit. En conclusion, le nouveau Comité de Direction qui siègera prochainement au Conseil Régional tiendra compte de cette remarque lors de la modification des statuts.

M. Collaud demande qu'à l'avenir, pour une meilleure cohérence, le tableau des investissements joint ainsi que les comptes soient arrêtés à la même date : soit au 31 décembre de l'année écoulée. Cette remarque est prise en considération par le comité.

Concernant le préavis no. 12-2005 – Gare de Coppet Frs. 40'000.--, M. Collaud demande des explications concernant la situation au 31.03.2006 indiquant un montant de Frs. ./ 156'184.--. M. Kappeler lui répond qu'il s'agit de l'Etat qui a déjà effectué ce versement.

Vote : Les comptes pour l'exercice 2005 sont acceptés à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil Régional – législature 2004-2006

Ce rapport a été envoyé aux communes membres. Des remerciements sont adressés à M. Freudiger et ses collaboratrices pour l'élaboration de cet important document.

M. Collaud demande si ce rapport est uniquement destiné aux représentants du CR. Il lui est répondu que dès le 13 juin 06, il se trouvera en consultation pour tous sur le site internet info@regionyon.ch.

7. Prochaine séance du Conseil Intercommunal

M. Hainard informe l'assemblée qu'il renonce à la présidence du Conseil Intercommunal pour la nouvelle législature. Il en est de même pour le poste de Mme Joseph, secrétaire.

L'assermentation des conseillers pour la nouvelle législature aura lieu le 4 juillet 2006 à Prangins.

La prochaine assemblée du conseil intercommunal sera fixée par la nouvelle assemblée.

8. Propositions individuelles et divers

M. Romanens rend hommage aux quatre membres du CODIR sortants qui sont applaudis chaleureusement par l'ensemble de l'assemblée.

La séance est levée à 21 h 15.

Le Président
J.-M Hainard

La Secrétaire
J. Joseph

Trélex, le 15 juin 2006

Annexe : ment.